

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION GENERALE DE LA
CIRCULATION, DES BRUITS ET DES EMBARRAS DE LA VOIE PUBLIQUE –
MODIFICATION A L'ARRETE MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2012**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, et les articles L.2213-1 et L.2213-2,

VU l'Arrêté général du 22 septembre 2012,

CONSIDERANT que dans un but de sécurité publique, il est indispensable d'apporter certaines modifications au règlement précité,

ARRETE

Article 1 : A l'article 12 du susdit arrêté il est ajouté ce qui suit :

- **Un signal « STOP » est implanté chemin de Nachamps pour protéger la route des deux Hameaux.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation permanente seront mis en place par les Services Techniques de la Ville.

Article 3 : Toutes dispositions contraires sont abrogées.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 12 août 2016,

Le Maire,

A blue ink signature of David Valence, the Mayor, is written over a circular official seal of the Municipality of Saint-Dié-des-Vosges. The seal features a central emblem and the text 'MUNICIPALITE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES' and '(88)'.

David VALENCE